

## ■ SAINT-HILAIRE DE RIEZ

# ÉCLUSE DE BOURSAUD. Les travaux sont achevés

Dans le cadre de son programme d'actions, le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a réalisé des travaux de restauration de l'écluse de Boursaud.

Située dans la commune de Saint-Hilaire-de-Riez et localisée en limite de salure des eaux, l'écluse assure la gestion des niveaux d'eau dans le marais de Baisse et a pour vocation d'empêcher les submersions marines et les remontées d'eaux salées, d'éviter les inondations en amont, en évacuant les eaux douces du marais de Baisse et de favoriser les prises d'eau salée sur les marais de la basse vallée de la Vie en aval.

Construite en pierre vers les années 1850, elle a été détruite en 1986. Durant cette même année, la construction d'une nouvelle vanne à crémaillère électrique a été réalisée. « Plu-



**Dans le cadre de son programme d'actions, le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a réalisé des travaux de restauration de l'écluse de Boursaud**

sieurs opérations ont été menées depuis cette date pour veiller au bon état de l'ouvrage » rappelle le syndicat des marais.

« Ainsi, en 1997, l'ouvrage a été automatisé afin de faciliter les manœuvres. En

2014, une modification de l'automatisme a été effectuée afin d'intégrer un retard à la fermeture pour le transit des civelles. Depuis plusieurs années, malgré quelques réparations ponctuelles, l'ouvrage a subi de nombreuses pannes

liées à la vétusté du système mécanique. De nombreuses fuites étaient ainsi observées rendant l'ouvrage transparent face à l'eau salée ». Afin de maintenir son rôle de limite de salure des eaux, une restauration de l'écluse de Boursaud a été effectuée cette année par le syndicat mixte des marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

« Ces travaux, missionnés à l'entreprise Merceron TP, ont consisté à modifier la porte en bois par une porte métallique, remplacer les anciens systèmes de manœuvres par un servomoteur et restaurer les systèmes d'étanchéité ». Représentant un coût global de 117 655,31 € TTC, ces travaux ont été financés et coordonnés par le syndicat mixte des marais, avec une participation financière du département de la Vendée de 24 511,52 €.